

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 MARS 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUSSET-GOMEZ

21 - 15 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Rapport présenté par Madame FOURQUET, conseillère municipale :

Afin de favoriser le plaisir de la lecture chez les enfants et la transmission de ce plaisir entre les générations, la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne (via la médiathèque Jean-Louis Curtis) et la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Pyrénées-Atlantiques (pour l'association « Lire et Faire Lire »), dont elle a en charge la coordination départementale dans les Pyrénées-Atlantiques, s'associent pour la mise en place d'un projet culturel commun autour de la lecture (porté par l'association "Lire et Faire Lire"), s'adressant aux enfants des écoles d'Orthez/Sainte-Suzanne, inscrits dans les Centres de Loisirs Associés à l'École (cf. projet de convention de partenariat ci-joint).

« Lire et Faire Lire » est un programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Pyrénées-Atlantiques ci-joint,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le